

60 rue Vergniaud
 75640 Paris CEDEX 13
 www.fo-com.com
 telecoms@fo-com.com

Versement PERCO abondé !

LA NÉGOCIATION,
 C'EST NOTRE FORCE

▶ **Quel sera l'abondement en 2009 ?**

Abondement de 600 euros pour 600 euros placés sur n'importe quel fond du PERCO comme suit :

- de 0 à 200 euros, abondé à 150 % soit 300 euros,
- de 201 à 400 euros, abondé à 100 % soit 200 euros,
- de 401 à 600 euros, abondé à 50 % soit 100 euros.

▶ **Pourquoi sur le site de Creelia, l'abondement est-il annoncé à 450 euros ?**

À défaut d'avenant, c'est l'abondement initial qui s'applique. Les CE de chaque entreprise adhérente au PERCO doivent être informés et consultés avant la signature de l'accord. L'accord sera signé vers mi-avril. C'est pourquoi Creelia ne peut actuellement communiquer sur l'abondement 2009 puisqu'il n'y a pas encore d'accord. **FO et d'autres organisations syndicales se sont engagées à signer cet accord.** Nous percevrons donc 600 euros d'abondement.

▶ **La date limite pour placer l'intéressement et la participation sera dépassée, que va-t-il se passer ?**

Aucun souci. L'abondement sera réajusté suite à la signature de l'accord.

▶ **Je préfère attendre la signature de l'accord.**

Si vous souhaitez bénéficier de l'abondement, rien ne vous empêche d'effectuer un versement volontaire pour bénéficier de l'abondement ultérieurement.

Encore un plus obtenu grâce à la signature par FO Communication de l'accord d'entreprise.

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI **NON**

Bulletin à remettre
 au responsable
 local ou à retourner à :

FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À, LE

.....

SIGNATURE

TÉL. :